

CABINET RAPHAEL SIBEONI

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros – R.C.S. Nanterre 452 740 707
SIRET 452 740 707 000 32 – APE 6920 Z
4 rue Pierret – 92200 NEUILLY SUR SEINE
TEL. : 01.47.85.76.35

A2M TRANSPORT

SAS en formation au capital de 35.000 Euros

Siège social : 8 rue René Cassin - 91300 Massy

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS EFFECTUES PAR Monsieur GHAFARI Nader

COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXPERTS – COMPTABLES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES
S.A.R.L. INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS – COMPTABLES DE PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confié par le futur associé de la société A2M TRANSPORT en date du 25 janvier 2023 concernant les apports devant être réalisés à la société A2M TRANSPORT par Monsieur GHAFARI Nader, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L 225-147 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le traité d'apport signé par le représentant de la société en formation A2M TRANSPORT. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences consistent, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

PRESENTATION DE L'OPERATION

Monsieur GHAFARI Nader, né le 29/07/1973 à Tunis (Tunisie), est une personne physique demeurant 2 Rue des Dahlias, 91380 Chilly-Mazarin.

Monsieur GHAFARI Nader apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière à la Société en formation A2M TRANSPORT les biens, ci-dessous énumérées, cette énumération ayant un caractère limitatif :

Un tracteur Renault immatriculé DB-849-HE
Un camion Renault immatriculé DH-200-WD
évalués à 35.000 euros

Monsieur GHAFARI Nader atteste sur l'honneur que les biens ci-dessus lui appartiennent personnellement et qu'ils ne font l'objet ni d'un gage, ni d'emprunt, ni d'exploitation.

REMUNERATION DE L'APPORT

L'opération donnera lieu à création et à l'attribution de 3500 actions de 10 euros chacune.

PROPRIETE ET JOUISSANCE

La Société A2M TRANSPORT sera propriétaire des biens apportés dès son immatriculation au RCS.

DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, nos travaux ont consisté en :

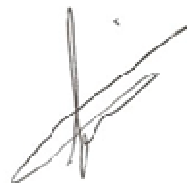
- ✓ Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération
- ✓ Vérifier la réalité des actifs apportés,
- ✓ Analyser la méthode de valorisation des apports,
- ✓ Contrôler la valeur attribuée aux apports,
- ✓ Une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de minorer la valeur des apports

CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 35.000 euros n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'apport des biens mentionnés ci-dessus à la société en formation A2M TRANSPORT est au moins égal au montant des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Le 31 janvier 2024

Le Commissaire aux apports
Cabinet Raphaël SIBEONI



Raphaël SIBEONI